



Mon lycée possède un coin fumeur dans son enceinte. Certains professeurs vont y fumer pendant les pauses et interclasses ..

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 16 mai 2012

Je fréquente le lycée Vxx à Sxxx (Jura) et ce lycée possède un coin fumeur dans son enceinte.

Je sais que ceci est totalement interdit et pourtant le chef d'établissement et le CPE laissent faire.

Certains professeurs vont y fumer pendant les pauses et interclasses, ce qui est, je trouve, révoltant. J'aimerais savoir si vous pouvez engager une procédure judiciaire à leur égard.

Réponse :

Suivez les conseils pratiques contenus dans la fiche [Méthode pratique- Lieu d'enseignement](#)

Si vous êtes adhérent et ne pensez pas pouvoir y arriver par vous-même, demandez à notre équipe, malheureusement très réduite et très occupée, de vous apporter son concours en écrivant au service juridique à l'adresse contact@dnf.asso.fr